

<b>SERVICE / DIVISION</b>	Service des affaires juridiques / Secrétariat de la gouvernance	<b>No SD</b> SD-2024-1547												
<b>OBJET</b>	Recommander au conseil de désigner une administratrice indépendante au sein du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Laval													
<b>No dossier(s) interne(s) :</b> SG-4086-02 <b>No LV :</b> NE S'APPLIQUE PAS <b>DISTRICT(S) :</b> 00-Tous les districts <b>Date CE souhaitée :</b> 2024-04-03 <b>Date CM souhaitée :</b> 2024-04-09														
<p><b>DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)</b></p> <table border="0" data-bbox="71 650 1344 715"> <thead> <tr> <th><u>Date</u></th> <th><u>No résolution</u></th> <th><u>Objet</u></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2023-12-05</td> <td>CM-20231205-1159</td> <td>DÉSIGNATIONS - OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE LAVAL</td> </tr> </tbody> </table> <p><u>Résumé</u>          Sur recommandation du comité exécutif,</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR : Flavia Alexandra Novac          APPUYÉ PAR : Nicholas Borne</p> <p>et résolu à l'unanimité:</p> <p>de désigner Mme Valérie Tétraut à titre d'administratrice indépendante au sein du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Laval, et ce, pour un mandat de 3 ans, renouvelable;</p> <p>de désigner M. François de Paul Nkombou et Mme Danielle Lavoie à titre d'administrateurs indépendants au sein du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Laval, et ce, pour un mandat respectif de 3 ans, à compter du 14 avril 2024, renouvelable;</p> <p>d'inscrire Mmes France Gendron, Marie-Ève Dostie, MM. Marouen Bedhiafi, Étienne Dumont-Surprenant, Riccardo Di Marco et Samuel Chaput à la liste de réserve pour le poste d'administrateur indépendant audit conseil, pour combler toute vacance qui pourrait survenir au cours des 3 prochaines années.</p> <p style="text-align: center;">ADOPTÉ</p> <p>(SD-2023-5945)</p> <table border="0" data-bbox="71 1387 1179 1451"> <thead> <tr> <th><u>Date</u></th> <th><u>No résolution</u></th> <th><u>Objet</u></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2021-05-05</td> <td>CM-20210505-444</td> <td>NOMINATION - OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION</td> </tr> </tbody> </table> <p><u>Résumé</u>          Sur recommandation du comité exécutif,</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR : Nicholas Borne          APPUYÉ PAR : Ray Khalil</p> <p>et résolu à l'unanimité:</p> <p>de nommer M. Jean-Stéphane Bédard à titre d'administrateur indépendant au sein du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Laval, et ce, pour un mandat de 3 ans, renouvelable;</p> <p>d'inscrire Me Valérie Tétraut, M. Didier Chrétien, Me Marie-Josée Maltais, Me Tassadit Tifoun et M. Garba Assane à la liste de réserve pour le poste d'administrateur indépendant audit conseil, pour combler toute vacance qui pourrait survenir au cours des 3 prochaines années.</p> <p style="text-align: center;">ADOPTÉ</p> <p>(SD-2021-2214)</p>			<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>	2023-12-05	CM-20231205-1159	DÉSIGNATIONS - OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE LAVAL	<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>	2021-05-05	CM-20210505-444	NOMINATION - OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION
<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>												
2023-12-05	CM-20231205-1159	DÉSIGNATIONS - OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE LAVAL												
<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>												
2021-05-05	CM-20210505-444	NOMINATION - OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION												

<b>SERVICE / DIVISION</b>	Service des affaires juridiques / Secrétariat de la gouvernance	<b>No SD</b> SD-2024-1547
<p><b>CONTEXTE / JUSTIFICATIONS</b></p> <p>ATTENDU QUE le conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Laval (l'«OMHL») est composé de 8 administrateurs, à savoir 6 qui sont désignés par la Ville, dont 2 élus, et 2 qui sont désignés par l'OMHL parmi l'ensemble de ses locataires;</p> <p>ATTENDU QU'au début de l'année 2024, le Secrétariat de la gouvernance a été informé par la présidente du conseil d'administration de l'OMHL que M. Jean-Stéphane Bédard, administrateur indépendant désigné par la Ville, n'a pas l'intention de solliciter un renouvellement de son mandat à l'échéance de son terme le 5 mai 2024;</p> <p>ATTENDU QUE dans le cadre du recrutement, à l'automne 2023, pour le comblement de 3 postes d'administrateurs désignés par la Ville au conseil d'administration de l'OMHL, le comité des candidatures a eu l'occasion de rencontrer Mme France Gendron, laquelle a été inscrite sur la liste de réserve constituée par le conseil le 5 décembre 2023, en vertu de la résolution CM-20231205-1159;</p> <p>ATTENDU QUE Mme Gendron a fait l'objet d'un processus de sélection complet par le Secrétariat de la gouvernance et le comité des candidatures à l'automne 2023;</p> <p>ATTENDU QUE son profil et ses motivations correspondent également à la mission de l'OMHL;</p> <p>ATTENDU QUE sa candidature est complémentaire à celles des administrateurs actuels du conseil d'administration de l'OMHL;</p> <p>ATTENDU QUE la présidente du conseil d'administration de l'OMHL a eu l'occasion de discuter avec Mme Gendron et que celle-ci lui a confirmé son intérêt, sa motivation et sa disponibilité pour un mandat d'un terme de trois ans au sein du conseil d'administration de l'OMHL;</p> <p>ATTENDU QUE le Secrétariat de la gouvernance recommande la désignation de Mme France Gendron pour pourvoir un poste d'administrateur indépendant au sein du conseil d'administration de l'OMHL qui deviendra vacant le 5 mai 2024, et ce, pour un mandat de 3 ans, à compter de cette date, renouvelable.</p>		
<p><b>IMPACTS MAJEURS</b></p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p><b>ASPECTS FINANCIERS</b></p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p><b>CULTURE</b></p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p><b>CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES</b></p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p><b>CADRE NORMATIF</b></p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p><b>REMARQUE(S)</b></p>		
<p><b>EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU</b></p> <p>de recommander au conseil de désigner Mme France Gendron à titre d'administratrice indépendante au sein du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Laval, et ce, à compter du 5 mai 2024, pour un mandat de trois ans, renouvelable.</p>		